



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 22 novembre 2019 – N° 166/H030

## BUREAU

---

Réunion du 25 octobre 2019

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 25 octobre 2019 -

---

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

I.	PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFORTE DE LA PCS ET INTRODUCTION A LA DISCUSSION .....	4
II.	PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIFFUSION DES STATISTIQUES STRUCTURELLES D'ENTREPRISE (CHRISTEL COLIN, ALAIN DUCHATEAU).....	11
III.	ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC .....	16
IV.	ACTUALITES DU CNIS .....	19
	CONCLUSION .....	22

## Liste des participants

### Membres du Bureau

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BOULANT	Michel	Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne
DUCHATEAU	Alain	Banque de France (BdF)
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure (ENS) – Président du Cnis
FACK	Gabrielle	Université Paris-Dauphine
GARCIA	Martial	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail
REDOULES	Olivier	Mouvement des entreprises de France (Medef)
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment (FFB)

### Membres du Bureau excusés

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
LEGER	Jean-Luc	Président du CESER de Normandie
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)

### Intervenants

AMOSSE	Thomas	Conservatoire national des arts et métiers
VILLAC	Michel	Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

### Invités permanents

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
CASES	Chantal	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
COLIN	Christel	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
DUBOIS	Marie-Michèle	Secrétariat général du Cnis
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MOREAU	Sylvain	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
PROST	Corinne	Ministère du travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

*La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Patrice Duran.*

**Le Président, Patrice DURAN**, accueille au sein du Bureau du Cnis, après son renouvellement pour cinq années, les nouveaux membres, à qui il souhaite la bienvenue.

- Michel Boulant, Président de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Marne, est le représentant de l'Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat.
- Gabrielle Fack, professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine, représente les chercheurs.
- Jean-Luc Léger, Président du CESER de Normandie au nom de l'assemblée des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) de France, qui ne peut être présent aujourd'hui car il assiste à la réunion du « comité pour transparence et le dialogue » sur Lubrizol,
- Delphine Vessillier, chef du service Enquêtes et études statistiques de la fédération française du bâtiment, représente la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

Patrice DURAN accueille également, Martial Garcia, qui représente la CFDT en sa qualité de suppléant d'Anne-Juliette Lecourt. Enfin, sont excusés Gilles Pouzin et Benoît Robin, de même que Jérôme Deauvieu, directeur du département de Sciences sociales à l'École normale supérieure (ENS) et autre représentant des chercheurs au sein du Bureau.

*Il est procédé à un tour de table de présentation.*

## **I. PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFONTE DE LA PCS ET INTRODUCTION A LA DISCUSSION**

### **.1 Préambule : objectifs, conduite du projet, mission état des lieux**

**Thomas AMOSSÉ, Président du groupe de travail sur la refonte de la PCS**, précise que les travaux du groupe de travail se sont achevés progressivement au printemps. Les conclusions ont été présentées à la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail du Cnis en avril dernier. Depuis lors, quelques ajustements ont été réalisés pour finaliser le rapport présenté ce jour au Bureau. Le mandat du groupe de travail avait notamment pour objectifs de :

#### Objectifs

- rendre plus lisible la nomenclature (c'est-à-dire retravailler l'originalité de ses principes et les réaffirmer, en précisant son articulation avec les nomenclatures existantes) ;
- étendre ses usages possibles en corrigeant ses faiblesses et en comblant ses manques ;
- faciliter sa production et son utilisation en simplifiant le codage et en améliorant la documentation.

#### Conduite du projet

Thomas AMOSSÉ précise avoir présidé l'équipe d'animation, qui avait pour rapporteurs Olivier Chardon (Insee) et Alexis Eidelman (Dares). Les travaux ont été organisés en quatre sous-groupes travaillant en parallèle, avec une mission d'état des lieux préalable. Le pilotage était assuré par différents responsables. La participation d'une cinquantaine de membres (producteurs, méthodologues, experts du codage, spécialistes des professions, chercheurs de la statistique sociale, etc...) aux différentes réunions mensuelles, mérite d'être saluée.

En termes de fonctionnement, le groupe de travail était quelque peu particulier. Il partait en effet du postulat qu'il était difficile de distinguer les décisions concernant les nomenclatures et les conditions pratiques de leur mise en œuvre. De ce fait, le groupe de travail a fonctionné de façon très intégrée avec les équipes de production, notamment celles de l'Insee aux travers de ses différents services, mais également avec les services statistiques ministériels associés directement aux travaux. Cela étant, le rapport opère une distinction entre les recommandations concernant l'évolution de la nomenclature socio-professionnelle, qui

sont du ressort du groupe de travail, et les conditions pratiques de leur mise en œuvre, qui doivent faire l'objet d'un plan d'action de la part de l'Insee. A cette fin, les conclusions se veulent déjà très opérationnelles. Concrètement, lorsqu'elles ne pouvaient être mises en œuvre directement, elles étaient testées (sur le modèle des preuves de concept en informatique) sur le plan de leur faisabilité.

Les sous-groupes se sont réunis mensuellement. Trois réunions plénières se sont tenues en avril et octobre 2018 ainsi qu'en février 2019, avant la présentation devant la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail du Cnis en avril 2019. Enfin, la présentation du rapport devant le Bureau ce jour clôt la démarche ainsi engagée, avant la mise en œuvre des recommandations formulées.

### Mission d'état des lieux

La constitution du groupe de travail avait pour origine un certain nombre d'appréciations liées à différentes expériences d'usage de la nomenclature et aux difficultés de sa maintenance. Il a donc semblé utile de valider ces impressions préalables par une réelle enquête de terrain auprès des utilisateurs de la nomenclature. Ce travail a été réalisé par Etienne Penissat (Centre national de la recherche scientifique), Anton Perdoncin (Ecole normale supérieure, Paris) et Marceline Bodier (Institut National de la statistique et des études économiques) avec un large panel acteurs publics et privés, ainsi que des organisations syndicales et patronales.

La mission d'état des lieux a donné lieu à un rapport du Cnis paru l'an dernier. Elle a confirmé une variété d'usages et d'apports et a rappelé la force du « langage commun » que constitue la nomenclature des PCS. Il faut souligner que ce constat était déjà porté par Alain Desrosières et Laurent Thévenot, mais également par le rapport Neyret-Faucheux de 1998, avant la rénovation de 2003.

Par ailleurs, la mission a permis de rappeler l'importance des trois niveaux d'utilisation de la nomenclature (l'analyse du marché du travail et des professions, les approches morphologiques ou géographiques des milieux sociaux et l'appréhension synthétique de la stratification sociale) de même que ses principales finalités (comme instrument de production de connaissances, de pilotage de l'action et de représentation des groupes sociaux dans le débat public).

## **.2 Les principales recommandations du groupe de travail**

### ***Une nomenclature actualisée***

Pour la majorité des utilisateurs, l'actualisation apparaîtra sémantique et lexicale davantage que de contenu. En effet, comme envisagé initialement, les deux premiers niveaux (les plus courants) sont prévus pour demeurer inchangés. Toutefois, cette contrainte a été soumise à l'examen. Ainsi, la mission d'état des lieux a pu vérifier le très fort attachement des utilisateurs à la comparaison temporelle. De fait, l'outil, à l'image des outils américains davantage que britanniques, a été pensé pour être utilisé dans la durée. De plus, des agrégations complémentaires ont été proposées pour aboutir, non à une seule nomenclature, mais plutôt à différentes nomenclatures pour différents usages. La perspective est celle d'un bouquet de catégorisations sociales avec les European Socio-economic Groups (ESeG) la nomenclature européenne adoptée en 2016, et la nomenclature nouvellement proposée, qui se distingue à la fois d'ESeG et des agrégats historiques. Enfin à l'occasion des travaux menés, la pertinence empirique relative des différents types de catégorisation a été testée sur un grand nombre d'indicateurs. Il a été constaté que les groupes et les catégories professionnelles demeuraient pertinents empiriquement pour de nombreuses variables plus adaptées à la situation française qu'ESeG et même que certaines classes d'emplois. Par conséquent, cette idée de groupes et catégories inchangés a été conservée (après échange avec le ministre de l'agriculture qui dispose par ailleurs du recensement agricole), à l'exception de la fusion des catégories agricoles 11, 12, 13 qui étaient uniquement distinguées selon la taille de l'exploitation.

Par ailleurs, certains intitulés ont été reformulés pour mieux rendre compte de leur composition. Dans la fonction publique par exemple, les catégories étaient souvent liées à un corps emblématique qui masquait la diversité des situations alors que dans ce contexte, certaines professions étaient passées dans le secteur privé. La catégorie « *Policiers et militaires* » est ainsi devenue « *Policiers, militaires, pompiers et agents de sécurité privés* », sachant que les pompiers et les agents de sécurité privés représentent plus de la moitié de la catégorie. En outre, pour tenir compte de demandes pressantes formulées au cours de la réunion d'avril 2019 de la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail, la formulation « Ouvriers non

qualifiés » a été abandonnée au profit de celle d'« Ouvriers peu qualifiés ». Le détail de l'ensemble de ces modifications figure dans le rapport complet.

Une demande forte d'engager une réflexion sur la formulation inclusive de la nomenclature a émergé lors des travaux du groupe de travail, sans écarter le principe de l'écriture inclusive. Il a donc été décidé d'investiguer cette question en se basant sur des éléments de doctrine. Actuellement, deux textes font foi. La circulaire du Premier ministre du 21 novembre 2017 précise les modalités de formulation inclusive des textes administratifs et refuse explicitement l'utilisation pour ces textes de l'écriture inclusive. Néanmoins, la circulaire recommande fortement l'utilisation de la formulation inclusive, ce qui revient en pratique à doubler les formes masculines par les formes féminines quand elles ne sont pas identiques. Pour sa part, le rapport de l'Académie française du 1<sup>er</sup> mars 2019 portait sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions dans la langue française. Ce rapport, qui indique adopter « *une attitude pragmatique et non dogmatique* », se soumet aux usages existant en matière de féminisation. En pratique, les usages administratifs sont variés, certains d'entre eux incluant l'écriture inclusive et des contentieux sont en cours sur la portée de la circulaire du Premier ministre de 2017. En synthèse, il ressort de cette première analyse que le droit n'est pas encore stabilisé. Le groupe de travail en a tiré la conclusion qu'il n'était pas en mesure de proposer une solution finalisée, et ce d'autant moins que la formulation de nomenclature doit être cohérente avec les choix adoptés à l'Insee. La demande est forte, cependant, pour que cette question soit investiguée dans le cadre du système statistique public, sans exclure par principe l'écriture inclusive car le doublement systématique des formes masculines et féminines dans les nomenclatures pourrait devenir très fastidieux.

Du point de vue de l'actualisation, un nouveau niveau détaillé, plus simple de la profession (la P 2020) est proposé en lieu et place de la P 2003. Ce niveau se caractérise par un nombre allégé de rubriques, des tailles plus homogènes. Il s'appuie sur un examen empirique systématique des professions existantes, et retient 316 professions contre 486 en P 2003. Les professions sont mieux définies du point de vue du contenu du travail et de l'environnement professionnel et renvoient à des noyaux clairement identifiés de libellés. Une autre caractéristique de ce niveau fin rénové tient à la représentation plus équilibrée des professions majoritairement occupées par les femmes et par les hommes qu'elle prévoit et à la plus grande comparabilité des professions publiques et privées., en son sein. Sur ce dernier point, qui figurait dans le mandat, l'idée est de ne plus se fier uniquement au grade (sauf s'il correspond à un environnement institutionnel fort) pour prendre davantage en compte le contenu du travail. Par exemple, la profession de « policier » est conservée, alors que celle d'« agent administratif » d'un ministère n'a que peu d'intérêt si elle ne comporte pas une précision liée à l'activité (au guichet ou dans une position de secrétariat). Enfin, la rénovation prévoit l'explicitation d'un niveau intermédiaire correspondant au regroupement des trois premières positions. Ainsi, 126 professions regroupées sont prévues, ce qui existait déjà dans la P 2003 sans avoir réellement donné lieu à une communication spécifique. C'est pourquoi il est proposé, pour la P 2020, de mettre davantage en exergue ce niveau qui, d'un point de vue théorique, peut correspondre à des analyses en micro-classes. Afin d'éviter toute confusion, on passe de trois chiffres et une lettre (P2003) à deux chiffres, une lettre en majuscule et un chiffre (P2020).

### ***Des catégorisations complémentaires : les classes d'emploi et la PCS Ménage***

En complément des groupes et catégories socio-professionnelles historiques, deux nouveaux modes d'agrégation des situations socio-professionnelles sont proposés.

Le premier fournit une grille de lecture actualisée de la structure du monde du travail. Les catégories et les groupes socioprofessionnels demeurent pertinents, mais des reclassements sont opérés en termes de qualification ou de déqualification de certains métiers. Cette ligne a été suivie car elle apporte une réelle possibilité d'analyse stratificationniste et de segmentation adaptée de nombreux d'usages. Ce nouveau principe d'agrégation des professions :

- distingue les indépendants (une classe) des salariés (quatre classes) et donne une vision hiérarchisée des classes correspondantes ;
- actualise les clivages des emplois salariés selon leur niveau de qualification, à partir d'un indicateur composite empirique mêlant diplômes requis, position occupée et niveau de rémunération ;

- rend compte aux différents niveaux de qualification des emplois salariés des clivages, selon le type de contrat (durée limitée ou non), la nature de l'employeur (public ou privé) et l'orientation de l'activité (technique ou tertiaire).

La grille proposée est plus équilibrée en termes de présence des femmes et sur l'ensemble du spectre social. En effet, la gradation est plus régulière selon le niveau de qualification alors que précédemment, les catégories étaient davantage sexuées et marquées par les situations situées aux extrémités de l'échelle sociale. Elle rend mieux compte de la diversité des situations en matière de vie en couple, de logement et de revenu. La grille permet en outre d'étudier la hiérarchisation des emplois indépendants et donne à voir des pans jusqu'à présent peu ou imparfaitement représentés, notamment les fractions précaires (ou contrats à durée limitée) et les emplois publics. La grille confirme la pertinence des catégories et groupes socioprofessionnels, en particulier pour les catégories emblématiques sociologiquement marquées et associées aux origines sociales, positions sociales du conjoint et situations géographiques, que sont les agriculteurs et les ouvriers, les professions libérales et les chefs d'entreprise.

Le mandat fixait pour objectif de travailler à une proposition de PCS Ménage – second mode d'agrégation des situations socio-professionnelles proposé par le groupe de travail -, qui répond aux limites de l'utilisation de la catégorie de la « personne de référence ». Elle s'appuie sur un principe d'articulation des groupes socio-professionnels des adultes d'un même ménage (modèle Villac, 1983). Elle peut être utilisée de façon rétrospective et sur l'ensemble des ménages, quelle que soit leur configuration familiale et la situation d'activité de leurs membres. Parmi les utilisations possibles, peuvent être menés des travaux sur l'origine sociale, la mobilité sociale ou l'éducation, la ségrégation spatiale, de même que des études concernant tous les domaines dont l'analyse peut s'opérer au niveau du ménage (consommation, niveau de vie et patrimoine, pratiques associatives ou culturelles, fécondité, santé, etc...).

Les intitulés des sept grands groupes sont quelque peu résumés (leur contenu exact n'est pas immédiatement perceptible), tandis que le niveau des sous-groupes est explicite quant à son contenu. Suite à la demande du Président de la Commission Emploi Qualification Revenus du travail, les termes « monogame/hétérogame » n'ont pas été retenus. La note de présentation détaille la notion d'inactifs retenue dans la PCS Ménage.

Dans la PCS Ménage, les positions sociales sont objectivées par six variables de ressources : économiques, scolaires (le plus haut niveau de diplôme dans le ménage), liées à l'origine sociale, liées à la situation d'emploi, liées à la situation géographique et enfin à la situation de logement. Bien que non stratifiée par construction, la grille de lecture de l'ensemble de la population apparaît largement hiérarchisée, avec en position de pivot les ménages de petits indépendants. Il faut préciser à cet égard que les indépendants sont différenciés selon qu'ils sont en couple avec un ou une cadre ou profession intermédiaire, ou dans une autre situation. Par ailleurs, la grille rend visible la spécificité des ménages populaires en situation monoparentale ou de célibat, de même que celle des ménages ne comportant aucun actif non retraité, qui dépendent uniquement des ressources liées à la protection sociale. La pertinence empirique de la PCS Ménage est supérieure à celle du groupe socioprofessionnel de la personne de référence, y compris lorsque celle-ci est identifiée comme la principale apporteuse de ressources du ménage.

### ***Un protocole de codage rénové***

On propose de passer d'une logique de déclaration de libellés sans contrepartie à une logique de déclaration dans une liste de plusieurs milliers de libellés, avec un moteur de recherche intelligent selon les chaînes de caractères saisies. Les tests ont démontré le bon fonctionnement du système, qui apporte de nombreuses possibilités pour les nomenclatures. Le libellé ainsi obtenu est exploitable tel quel, sans travail de normalisation ou de standardisation. Ce dispositif a de plus permis d'enrichir l'information existante, et par conséquent de limiter et simplifier les variables nécessaires pour le codage et de supprimer la question sur la fonction et le secteur. Désormais, trois variables « annexes » sont nécessaires, dont une formulation harmonisée est fournie : les variables « Statut », « Taille de l'Entreprise » et « Position Public Privé ».

Par ailleurs, le programme de codification a été simplifié. Il est désormais écrit sous forme matricielle, adossé à un index alphabétique numérique. De plus, dans la mesure où il est disponible en différents langages (Sicore, Sas, T...), ce programme sera plus simple à utiliser. La réécriture matricielle offre en outre l'avantage de coder la PCS 2020 au niveau le plus détaillé dans l'ensemble des enquêtes, sous réserve que

les personnes retrouvent dans la liste un libellé qui leur correspond. En revanche pour l'enquête de recensement, une adaptation sera nécessaire compte tenu de la persistance des bulletins individuels papier. Le chantier reste ouvert sur ce sujet. En tout état de cause, le dispositif de codage rénové pourra servir de modèle pour les programmes de codification des autres nomenclatures d'emploi et de position sociale usuelles : Familles professionnelles (FAP), International Standard Classification of Occupations (ISCO) et European Socio-economic Groups (ESeG).

Un autre avantage de ce dispositif réside dans la conservation de l'information sur le libellé, qui n'est plus nominative. C'est pourquoi sous réserve de confidentialité (éventuellement via le CASD), de nouvelles analyses pourront être effectuées au niveau le plus détaillé des libellés de profession. Plusieurs regroupements de libellés ont d'ailleurs été proposés en ce sens ; ils correspondent à des domaines émergents ou transversaux aux professions, catégories et groupes existants.

- En premier lieu, la profession d'« enseignants », liée à la volonté forte de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) d'identifier un périmètre des communautés enseignantes et de pouvoir travailler à une analyse interne de leur segmentation, notamment par corps et type d'établissement. Sont ainsi distingués les agrégés des certifiés, de même que les professeurs des collèges et des lycées.
- En deuxième lieu, les « professions numériques », qui ont fait l'objet d'une demande de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et de France Stratégie pour identifier les six domaines professionnels les plus concernés par l'utilisation de compétences numériques.
- Les métiers « verts », qui sont définis selon l'acception retenue par l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (Onemev). Le travail a été mené en concertation avec les services du ministère de la transition écologique et solidaire.
- Enfin, concernant les « dirigeants, professionnels et experts de haut niveau », la demande visait à améliorer le repérage des positions au sein du groupe des cadres. Il s'agissait également d'adopter une approche sociologique analogue à celle, économique, retenue par Thomas Piketty afin d'étudier les 1 à 2% de professions situées au sommet de la structure socioprofessionnelle.

Ces quatre agrégats devraient pouvoir être intégrés de façon complémentaire aux catégories historiques.

### ***Un site internet dédié pour faire vivre la nomenclature***

D'un point de vue institutionnel, la perspective d'un site dédié élaboré et hébergé par Progedo a été étudiée, s'appuyant sur des instruments et données de l'Insee et de certains SSM, ainsi que sur des documents et exploitations statistiques réalisés par des équipes de recherche. De plus, la gouvernance éditoriale pourrait associer d'autres partenaires institutionnels, producteurs comme utilisateurs, intéressés par la nomenclature.

L'arborescence envisagée s'articule en quatre rubriques (« découvrir », « naviguer », « décrire », « coder », visant à répondre aux principales attentes des utilisateurs, qui vont du grand public, acteurs associatifs et syndicaux aux producteurs publics et privés d'enquête, en passant par des journalistes, enseignants et chercheurs. Une version beta du site a été élaborée par des stagiaires, afin de montrer la faisabilité des principales fonctionnalités avancées. Des copies d'écran sont communiquées dans le rapport.

### **.3 Une rénovation en prise avec la demande sociale**

La rénovation répondait à la mission d'état des lieux, à des demandes sociales et au souci de prise en compte des avis des différents acteurs rencontrés, notamment les partenaires sociaux et les responsables d'administrations. Les recommandations contiennent des réponses partielles à des remarques formulées par des groupes de travail antérieurs du Cnis, notamment le groupe Freyssinet sur les inégalités sociales et le groupe Gazier sur les formes d'emplois. Elles prennent également en compte certains avis de moyen terme du Cnis, sur les professions numériques et sur les métiers verts, ou encore l'élaboration du site dédié.



A l'issue de cette rénovation, les utilisateurs peuvent s'attendre à pouvoir disposer d'une pluralité d'outils pour analyser, autour des PCS, les situations professionnelles et les positions sociales. Enfin, les outils devraient faciliter à la fois la production et l'utilisation des données d'enquêtes contenant les variables socioprofessionnelles, et ce qui répond à un manque constaté lors de la rénovation de 2003.

**Le Président, Patrice DURAN** remercie et félicite Thomas Amossé et le groupe de travail pour ces travaux conséquents.

**Michel VILLAC, Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge**, précise intervenir aujourd'hui à l'invitation du Président, auquel il avait adressé un message après la remise du rapport intermédiaire.

En premier lieu, il est très satisfaisant que la statistique publique se remobilise sur l'usage de l'outil PCS. En effet jusque récemment, dans la mesure où des progrès importants avaient été réalisés autour de la connaissance des revenus, les chercheurs avaient plutôt tendance à privilégier cet axe dans leurs travaux au détriment de l'usage de la PCS.

Michel VILLAC précise que sa propre expérience de la PCS ne se situe pas dans le domaine de l'analyse du marché du travail et des professions, mais dans l'usage de la PCS en tant qu'outil de connaissance des milieux sociaux et stratifications sociales et ce, dès la mise en place de la PCS 1980, lancée principalement à l'occasion du recensement de 1982.

Il convient par conséquent de saluer l'importance du travail effectué, ainsi que sa qualité sur au moins deux aspects principaux : la refonte des professions et les outils de codage des professions. L'une des utilisatrices historiques des PCS, Nicole Tabard, avait réfléchi au traitement à mettre en place pour les personnes ne sachant pas répondre à une question sur leur profession. Dans ces cas, l'habitude de l'appareillage statistique consiste à effectuer un redressement d'une manière ou d'une autre. La préoccupation de Nicole Tabard sur ce sujet n'est pas sans importance, car une partie du monde du travail peut éprouver des difficultés à se situer.

La refonte demandée est d'essence technique. Il importe toutefois de conserver en arrière-fond l'idée que la nomenclature des PCS repose sur une représentation du monde social *a priori*, datant de la fin des années 1970 et 1980. Le parti systématique a été pris d'analyser l'espace social en différentes dimensions, notamment autour des distinctions entre capital économique et capital culturel, ou encore entre monde de l'entreprise et monde de la fonction publique. Ces distinctions figurent au cœur de la nomenclature, de sorte qu'il importerait à tout le moins de se demander si les comportements sociaux ont évolué depuis l'époque précitée. En tout état de cause dans les outils mis à disposition du public, il paraît pertinent de privilégier la nomenclature à deux chiffres pour les groupes professionnels.

Par ailleurs, on constate que le monde du travail assez structuré a été étudié. La question se pose par conséquent de se pencher sur le travail quelque peu à la marge, de type « ubérisation ». Ce terme ne figure à dessein pas dans le rapport, car il a été estimé que les catégories n'étaient pas encore stabilisées. C'est pourquoi l'évolution des formes de travail nécessitera certainement d'être prise en compte lors de travaux ultérieurs.

En outre, en termes d'outil d'analyse des stratifications sociales et milieux sociaux, le champ d'analyse n'inclut pas uniquement les personnes qui travaillent mais également l'ensemble de la population, c'est-à-dire les retraités et les inactifs. Parmi ces personnes sans activité professionnelle, se rencontre à la fois le modèle traditionnel de la « femme au foyer » (représentant environ 20% des couples), avec une répartition hiérarchisée des rôles, et le modèle des mères de famille monoparentales qui ne se déclarent même plus chômeuses, mais adoptent la terminologie « inactive » tant elles sont éloignées de l'emploi. Il est donc suggéré de travailler ultérieurement sur ces sujets.

Enfin, les croisements entre PCS et secteur d'activité peuvent être utilisés pour effectuer des analyses fines des disparités territoriales, afin d'étudier notamment des phénomènes de type « Gilets Jaunes ».

**Martial GARCIA, Confédération française démocratique du travail (CFDT)** salue le travail extrêmement utile de Thomas Amossé. Il souscrit également aux demandes exprimées par Michel Villac, notamment sur les questions relatives aux constitutions de ménages. Pour sa part, à l'occasion de sa participation à la

mission « Revenu Universel d'Activité », il a constaté que les croisements entre professions et situations des ménages étaient fort utiles à l'analyse.

Martial GARCIA indique s'être également beaucoup investi dans le groupe de travail de Thomas Amossé. A cette occasion, il a émis le souhait de voir maintenir, en tant que de besoin, un accès aux données légales pour la négociation collective.

**Roxane SILBERMAN, Directrice de recherche émérite**, se félicite de l'intégration, dès le départ, de l'aspect conceptuel et de la mise en œuvre. Cela étant, il est difficile d'évaluer la quantité de travail que demandera à l'Insee cette mise en œuvre, notamment le codage. En particulier, il serait intéressant de savoir si le codage sera simplifié de manière effective pour permettre à d'autres organismes tels que les instituts de sondage, de s'en saisir. Enfin, l'impact sur les nomenclatures internationales ISCO et ESEG nécessite d'être précisé. Le principe de subordination, notamment présent dans la nomenclature ESEG, ne semble pas apparaître dans la refonte proposée.

**Gabrielle FACK, représentant les chercheurs en économie**, assure que les économistes utilisent les PCS. Ils utilisent aussi, de plus en plus, des données administratives, en particulier les DADS et les données de l'Education nationale. Il serait donc utile de savoir s'il sera possible d'utiliser la PCS pour coder et enrichir ces données administratives.

**Olivier REDOULES, MEDEF**, souhaite savoir si l'Insee a prévu, sur la base de la nouvelle nomenclature, une étude de la mobilité sociale.

**Le Directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER** constate qu'en réalité, quatre sujets peuvent être recensés : l'utilisation de la nomenclature dans les enquêtes auprès des ménages, le recensement, l'utilisation de la PCS dans la donnée administrative fondamentale que représente la Déclaration sociale nominative (DSN), et enfin la mise en œuvre du site.

**Chantal CASES, Directrice des statistiques démographiques et sociales de l'Insee** précise qu'à la suite de ce rapport, l'Insee présentera un plan d'action au Comité de direction d'ici quinze jours. Elle salue ce travail exemplaire, qui n'aurait pu exister sans l'aide du Cnis. Il est notamment très satisfaisant d'avoir mêlé à la fois la vision des utilisateurs et celle des producteurs de manière complète en allant très loin dans l'analyse technique et empirique. Les travaux de recherche et d'analyse apportent de nouvelles connaissances. Sous réserve de l'accord du Comité de direction de l'Insee, la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature interviendra progressivement, en commençant par l'enquête Emploi qui a en parallèle été préparée pour pouvoir utiliser les nouveaux outils. Dans un deuxième temps, les autres enquêtes Ménage seront concernées. S'agissant du recensement, le travail sera mené assez rapidement pour la partie internet, et pourra être ajusté par la suite pour la partie papier.

Concernant les sources administratives, le travail devrait prendre un peu plus de temps. Les statistiques d'entreprises utilisent actuellement une PCS modifiée, la PCS ESE. La question consistera seulement à savoir jusqu'où étendre le travail. Dans l'idéal, le module d'auto-complétion pourrait être utilisé à terme par les logiciels de paie des entreprises pour coder une PCS, mais il faut mener des études préalables et une concertation pour éprouver la faisabilité et l'intérêt d'une telle solution pour les utilisateurs. D'autres services statistiques ministériels (SSM) avaient manifesté leur intérêt très en amont pour le nouvel outil. Ainsi, le responsable du SSM du ministère de l'Intérieur avait fait observer qu'actuellement lors des dépôts de plainte dans les commissariats et les gendarmeries, les officiers éprouvaient des difficultés à utiliser les codes PCS. Ceux-ci accueilleraient donc peut-être favorablement la mise à disposition d'un outil plus facilitateur. Finalement dans le domaine des données administratives, les possibilités apparaissent diverses à moyen ou long terme.

En réponse à la question de Roxane Silberman, le travail restant à mettre en œuvre pour l'enquête Emploi n'est pas considérable.

**Olivier REDOULES**, souhaite savoir s'il est possible de rétroaler les données.

**Sylvie LAGARDE, Directrice de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'Insee** estime important d'accompagner les différents regroupements des usages principaux, en effectuant

également un focus sur les nomenclatures internationales. En effet pour les utilisateurs, il n'est pas toujours évident de savoir quel regroupement utiliser selon le type d'usage.

**Corinne PROST, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)** se félicite de ce que la nomenclature permette de mieux articuler les dimensions métiers et les PCS.

**Nicolas PROKOVAS, Confédération général du travail (CGT)**, salue la qualité et la quantité de travail fournies, ainsi que la rapidité avec laquelle ce travail a été mené. De plus, la régularité de l'Insee qui prend en compte tous les vingt ans les évolutions de la société en évitant les ruptures de données, doit être saluée.

La question de la PCS ESE a été évoquée. Une interrogation subsiste toutefois quant au risque de créer des agrégats transversaux, qui n'engageraient que leurs créateurs.

**Thomas AMOSSÉ**, explique avoir réfléchi au module de questionnement le plus facile à adapter à tous les types d'utilisations, y compris dans les données administratives. Certaines adaptations seront néanmoins beaucoup plus aisées que d'autres : le processus de collecte rénové devra par exemple sans doute sensiblement être revu pour obtenir la PCS des parents à partir des déclarations des élèves des établissements scolaires, alors que ce sera vraisemblablement moins le cas pour les fichiers administratifs correspondant aux dépôts de plainte.

Du point de vue du principe, tous les échos recueillis lors des rencontres ont fait part de leur grand intérêt pour les orientations proposées concernant la nomenclature rénovée, qui devrait être plus large d'utilisation. Par ailleurs s'agissant d'ISCO et ESeG, la première sera codée non plus en transcodage par la profession, mais directement à partir des libellés. De ce fait, le gain sur la qualité de codage sera considérable pour ISCO, donc également pour ESeG. L'aspect subordination n'est pas pris en compte dans les classes d'emploi, dans la mesure où l'idée était d'avoir une grille de lecture complémentaire à ESeG.

De façon générale, le site internet a été conçu pour être très didactique.

Sur le risque de faible utilisation des agrégats *ad hoc*, il faut souligner que ceux-ci correspondent à des demandes institutionnelles. Par conséquent, il est vraisemblable que les quatre agrégats transversaux seront utilisés, et ce d'autant plus souvent qu'ils seront mis à disposition dans les enquêtes.

En réponse aux remarques de Michel Villac, l'ubérisation a été évoquée lors des travaux car il s'agit d'un réel enjeu. Mais il n'existe aucun métier défini qui corresponde à ces évolutions, étant par ailleurs observé que le Bureau international du travail (BIT) a adopté une classification des statuts d'emploi selon le degré d'autonomie (les « indépendants économiquement dépendants » correspondent en partie à ces situations, même si le droit n'est pas encore fixé en la matière.

Dernier élément de réponse, les situations sociales particulières telles que les familles monoparentales, ont été intégrées dans la PCS Ménage. Il conviendra de mener une discussion sur le choix des libellés pour les utilisateurs non-statisticiens.

**Patrice DURAN**, pour sa part, se déclare très sensible à la dimension territoriale évoquée par Michel Villac.

## **II. PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIFFUSION DES STATISTIQUES STRUCTURELLES D'ENTREPRISE (CHRISTEL COLIN, ALAIN DUCHATEAU)**

### **.1 Objectif du groupe de travail : une meilleure prise en compte des groupes dans les statistiques d'entreprises**

#### ***De l'approche juridique à l'approche économique de l'entreprise***

**Christel COLIN, Directrice des statistiques d'entreprises de l'Insee, rapporteur du groupe de travail** rappelle que jusqu'à présent, les statistiques sur les caractéristiques comptables et financières des entreprises issues du dispositif « Elaboration des statistiques annuelles d'entreprises » Esane, étaient

établies principalement sur les unités légales, les sociétés ou entreprises individuelles inscrites au répertoire Sirene (numéro Siren). Avec la nouvelle approche, l'entreprise est envisagée au sens du décret d'application de la loi sur la modernisation de l'économie, selon la définition suivante :

*« L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes. »* (Décret 2008-1354 d'application de la loi de modernisation de l'économie).

### **Les limites de l'approche juridique**

L'entreprise correspond bien à l'unité légale tant qu'on se situe hors des groupes. Mais les filiales des groupes perdent souvent une grande part de leur autonomie. Par conséquent, ce ne sont plus des entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie. Cette situation n'était pas rédhibitoire, tant que l'importance des groupes dans l'économie et leur complexité restaient limitées. Or aujourd'hui, près des trois quarts de la valeur ajoutée des secteurs marchands productifs sont réalisés par des filiales de groupes. Dans ces conditions, le fait de s'appuyer uniquement sur les unités légales rend les statistiques économiques sensibles aux choix d'organisation des groupes de sociétés. Souvent, chaque filiale prise isolément n'a pas de réelle consistance ni de cohérence économique, du fait de la fragmentation des différentes activités des groupes dans des filiales différentes.

### **La restructuration du groupe Peugeot brouille les statistiques du secteur automobile**

Le premier exemple ayant conduit à prendre conscience du sujet est la restructuration du Groupe Peugeot à la fin des années 1990. Avant la restructuration, les sociétés Peugeot et Citroën étaient chacune une unité légale produisant et vendant les voitures. Ces unités possédaient leurs propres moyens de production et géraient leurs salariés. Après la restructuration, chaque usine est devenue une unité de production de voitures, tandis que les salariés étaient gérés par une unité de gestion PCA. Les unités de production vendaient les voitures à des unités de gestion, qui les vendaient ensuite à des unités de commercialisation, elles-mêmes les vendant enfin sur le marché. Du fait de cette nouvelle organisation, le chiffre d'affaires total du Groupe Peugeot a été multiplié par trois, sans que la production n'augmente.

### **Vers des statistiques fondées sur les entreprises avec le profilage des groupes**

Les réflexions menées ont abouti au constat de la nécessité de produire des statistiques annuelles d'entreprises intégrant les structures de groupes. C'est pourquoi l'Insee a créé une division « Profilage et traitement des grandes unités », chargée de l'opération de « profilage » des entreprises. A ce contexte, s'est ajoutée une forte impulsion européenne puisqu'en 2015, Eurostat a demandé aux pays de respecter le règlement SBS (statistiques structurelles des entreprises), en répondant en entreprises et non en unités légales. Dans ce cadre, l'Insee a pris l'engagement d'atteindre cet objectif pour les données relatives à l'exercice 2017. L'Italie a fait de même, tandis que par exemple l'Allemagne le fera sur les données 2018.

### **Une mise en œuvre du profilage fonction de la taille et de la complexité des groupes**

Plus de 130 000 groupes non financiers sont présents en France, de poids très contrasté. Parmi ceux-ci, plus de cinquante grands groupes complexes font l'objet d'un traitement « sur mesure » avec suivi annuel. Il s'agit d'un profilage « manuel » avec entretien annuel mené par des experts de l'Insee, qui définissent le mode de découpage du groupe en n entreprises et collectent des données consolidées. Les entreprises concernées par ce traitement manuel représentaient 17% de la valeur ajoutée des entreprises en 2017.

Pour les autres, un groupe est assimilé à une entreprise. La consolidation s'effectue par un algorithme de profilage automatique. Les entreprises concernées par ce traitement représentaient 56% de la valeur ajoutée des entreprises en 2017. Il reste donc 27% de la valeur ajoutée générée par les unités légales indépendantes.

### **Où en est-on dans l'intégration de l'unité « entreprise » dans Esane ?**

Depuis l'exercice 2013, les résultats du profilage manuel d'une quarantaine des plus grands groupes sont intégrés aux données Esane. Pour l'exercice 2016, une cinquantaine des plus grands groupes ont été

intégrés à ces mêmes données. Depuis 2017, les résultats du profilage manuel et automatique pour l'ensemble des groupes ont fait l'objet d'une intégration.

Ce changement important nécessitait par conséquent d'être accompagné en associant les utilisateurs.

## **.2 Les principaux impacts sur les résultats**

### ***Un effet de réallocation sectorielle***

Les schémas communiqués représentent une économie fictive comportant vingt-sept unités légales, dont neuf du commerce, huit des transports et sept de l'industrie. Dans l'approche en unités légale, chaque unité légale est comptée dans le secteur auquel elle appartient. Ainsi, les neuf unités légales du commerce comptent dans le secteur du commerce.

Certaines de ces unités légales sont organisées en groupes de sociétés. Par exemple, un groupe du commerce comporte quatre unités légales du commerce, mais également deux unités légales du transport et une unité légale de l'industrie. L'approche en entreprise tient compte du fait que des unités légales d'autres secteurs appartiennent à des entreprises du commerce, et en même temps, des unités légales du commerce sont rattachées à des entreprises du transport et de l'industrie. Il existe par conséquent un important effet de réallocation sectorielle.

### ***Un effet de consolidation***

L'approche en unité légale prend en compte le chiffre d'affaires des différentes sociétés, tandis que la vision en entreprise consolide tous les flux internes. Dans l'exemple communiqué, le chiffre d'affaires total de 810 k€ passera à un chiffre d'affaires de 300 k€ une fois éliminés les flux intra-groupe. En revanche, la valeur ajoutée n'est pas modifiée.

Parmi les autres effets importants, on observe un effet de réallocation entre tailles, dans la mesure où de nombreuses petites unités appartiennent à des groupes de plus grande taille. En outre, les ratios sont encore plus pertinents car calculés sur des entités économiques plus cohérentes, rassemblant l'ensemble des facteurs de production.

### ***Etude avec les données réelles 2017***

En premier lieu, la comparaison de la vision en unités légales et de la vision en entreprises laisse apparaître une plus forte concentration de l'appareil productif. Par exemple, lorsqu'une petite centaine d'unités légales de plus de 5 000 salariés représentaient 13% des effectifs, 13% de la valeur ajoutée et 22% du chiffre d'affaires à l'export, les grandes entreprises au sens de la loi de modernisation sont au nombre de 246, réunissant 27% des effectifs, 33% de la valeur ajoutée et 51% du chiffre d'affaires à l'exportation.

De plus, en raison des phénomènes de réallocation sectorielle, le poids des différents secteurs est modifié. Le poids de l'industrie est rehaussé, tandis que celui des services est réduit. En synthèse, la principale conséquence de la nouvelle approche est de regrouper des unités du secteur des services avec le cœur des métiers industriels. Certains agrégats par secteur sont modifiés du fait de la réallocation et de la consolidation, c'est-à-dire d'élimination des flux intra-groupe.

## **.3 Composition du groupe de travail, mandat, organisation**

Le groupe de travail du Cnis, présidé par Alain Duchâteau, a réuni des représentants de fédérations professionnelles (Fédération française du bâtiment) des organisations syndicales et patronales (U2P, CFDT, MEDEF) ainsi que des utilisateurs de statistiques d'entreprises (comme BPI France, la Banque de France, la Direction générale des entreprises (DGE)) et des services statistiques des ministères tels que le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), ou encore la Direction générale des entreprises (DGE).

Le groupe de travail a tenu cinq réunions entre avril et septembre 2019 avec le mandat très opérationnel suivant :

*« Ce groupe de travail aurait pour mandat de donner son avis, sur la base de propositions élaborées par l'Insee, sur les évolutions à apporter au contenu des produits de diffusion régulière des données structurelles d'entreprises dans ce nouveau contexte (données Esane, chiffres clés sur Insee.fr, Vue d'ensemble et fiches notamment sectorielles de l'Insee références, ainsi que de notes méthodologiques et éléments de langage associés), afin de garantir l'appropriation, la bonne compréhension et la pertinence de ces nouvelles présentations. »*

#### **.4 Les travaux du groupe de travail**

Le travail a porté tout d'abord sur un document d'accompagnement des données Esane sur insee.fr, disponible depuis le 18 octobre sur le site. Il a également concerné le vocabulaire pour les publications et en corollaire, les concepts et les définitions (revue du terme « entreprise »). Le groupe de travail a en outre axé ses travaux sur une rénovation des fiches sectorielles de l'Insee Références sur les entreprises, de même que sur une nouvelle fiche sur les groupes. Il a proposé des idées de questions réponses pour des fiches presse, diffusées depuis le 18 octobre sur le site de l'Insee.

Par ailleurs à la demande du groupe de travail, un test a été réalisé auprès d'autres utilisateurs issus de certains organismes membres du groupe. Un focus a enfin porté sur les analyses régionales, afin de déterminer comment parler des entreprises dans les territoires. Au fil des réunions, les échanges ont permis d'identifier des pistes de réflexion et de travaux pour l'avenir, qui donneront lieu à des recommandations.

#### ***Zoom sur les fiches sectorielles rénovées***

L'édition 2018 de l'ouvrage « *Les entreprises en France* » comportait une fiche « *Chiffres clés et ratios* » par grand secteur : industrie, commerce, construction, transports et entreposage, services marchands. Avec le passage en entreprises, le contour des secteurs change. C'est pourquoi il paraissait important de bien montrer au lecteur ce qu'on entend désormais par « entreprise », en présentant la nouvelle vision de chaque secteur. De ce fait, pour chaque grand secteur, deux fiches ont été élaborées pour l'édition 2019 de l'ouvrage.

A titre d'exemple pour l'industrie, la première fiche est intitulée « *quelle vision de l'industrie avec la définition économique de l'entreprise ?* », tandis que la seconde présente les « *ratios et chiffres clés de l'industrie* ». Il ressort de ces présentations que dans une vision verticale, 37 000 unités légales appartenant à un groupe sont dénombrées dans l'industrie en 2017, dont 30 700 dans des entreprises de l'industrie et les autres dans des entreprises d'autres secteurs. A l'inverse dans la vision horizontale, 58 500 unités légales appartiennent à une entreprise de l'industrie organisée en groupe, dont 37 000 unités légales industrielles, mais aussi 1 200 de la construction, 5 800 du commerce, 8 500 des services marchands et 11 900 des services financiers. Il faut en outre souligner que les dettes et fonds propres de l'industrie sont souvent portés par des unités légales des services.

#### **.5 Recommandations du groupe de travail**

##### ***Pédagogie, communication et diffusion***

**Alain DUCHÂTEAU, Banque de France, président du groupe de travail** précise que selon le groupe de travail, l'effort de pédagogie n'est pas définitivement accompli. C'est pourquoi il est recommandé de poursuivre cet effort au-delà des publications déjà disponibles sur le site. Par exemple, un test utilisateurs pourrait être proposé en 2020 auprès d'un panel varié, afin de tester la compréhension par les utilisateurs des nouveaux résultats diffusés et des évolutions mises en œuvre. Ces tests porteraient également sur la compréhension des notions d'entreprise et d'unité légale. Le groupe de travail encourage également les différents services de la statistique publique à adopter cette nouvelle approche pour l'analyse économique structurelle, en s'appuyant sur les travaux pratiques de l'Insee et sur ses supports pédagogiques.

## ***Cohérence des statistiques européennes***

Le groupe de travail invite l'Insee et la Banque de France à renforcer leur collaboration pour la production de statistiques structurelles et à lancer une réflexion sur les possibilités de convergence méthodologique entre les données portant sur le champ Esane et celles portant sur le secteur financier, afin d'obtenir une couverture plus homogène du champ des statistiques européennes. La recommandation concerne également le secteur agricole. C'est pourquoi le groupe de travail invite l'Insee et le service statistique du ministère de l'agriculture à échanger sur le traitement à opérer sur les unités du secteur agricole, qui peuvent faire partie de groupes notamment avec des sociétés des industries agro-alimentaires.

Il est par ailleurs demandé à l'Insee de peser auprès d'Eurostat pour disposer d'un calendrier public de mise en œuvre de la définition économique de l'entreprise par les différents pays européens, et d'une information claire et précise des utilisateurs sur le site d'Eurostat quant aux différences méthodologiques entre pays.

## ***Analyses territoriales***

Le groupe de travail préconise de développer les analyses du tissu productif au niveau territorial, en combinant l'approche locale au niveau des établissements et leur appartenance à des entreprises qui peuvent dépasser les frontières du territoire d'étude (donc en positionnant l'activité des établissements au sein de leurs entreprises et de leur chaîne de production). Il est notamment apparu que la volonté de certains exécutifs régionaux d'octroyer des primes à certaines activités exercées sur leur territoire nécessitait d'être davantage approfondie.

De plus, le groupe de travail invite à la réflexion sur les possibilités de diffusion des données de cadrage sur les entreprises au niveau régional, tout en tenant compte des impératifs de secret statistique et des coûts associés à ces travaux.

## ***Travaux nationaux complémentaires***

Les représentants de la CFDT ont pu, lors des travaux, rappeler le cadre actuel des négociations, avec un ancrage fort sur les unités légales. La CFDT a donc exprimé une certaine circonspection sur le devenir de ces négociations dans ce contexte d'évolution de la définition de l'entreprise.

La recommandation 10 vise donc à demander à l'Insee d'étudier la possibilité de diffuser, dans Sirene, au niveau de chaque unité légale, le code APE de l'entreprise à laquelle elle appartient.

Le groupe de travail encourage en outre les services de la statistique publique à développer, au cours des années à venir, des analyses longitudinales sur la moyenne puis longue période, à partir de l'exercice 2016 vs 2017. Néanmoins, il n'y a aucune rétropolation possible.

Enfin, la recommandation 12 se réfère à l'algorithme de consolidation, pour mieux traiter la sous-traitance intra-groupe.

En synthèse, le travail à mener sera de longue haleine. L'effort de pédagogie mené par l'Insee sera très utile au vu des nombreux débats menés sur la notion d'entreprise dans le public.

**Roxane SILBERMAN** s'enquiert des méthodologies adoptées par les autres pays.

**Alain DUCHÂTEAU** précise que le cadre européen est posé. Il appartient donc à Eurostat de fournir de la transparence sur l'application des textes qu'il a pris.

**Christel COLIN** cite un *workshop* organisé à Luxembourg en septembre dernier. Le travail n'est pas achevé dans tous les pays, mais il apparaît d'ores et déjà que sur l'algorithme de consolidation, les autres pays travaillent de façon proche à celle de la France. En revanche, la manière de découper les groupes en entreprises peut différer. L'Insee, pour sa part, découpe peu les grands groupes tandis que d'autres pays créent davantage d'entreprises au sein des groupes. Il conviendra d'harmoniser les pratiques afin d'être en mesure d'effectuer des comparaisons pertinentes.

**Patrice DURAN** demande si l'Allemagne s'est enfin attelée à la tâche.

**Christel COLIN** confirme que tel est le cas depuis deux ans.

**Olivier REDOULES** fait part de la satisfaction du MEDEF d'avoir été associé au groupe de travail. Il salue l'effort de pédagogie.

**Cédric AUDENIS, France Stratégie**, constate que le profilage est très précis pour les 50 premiers groupes, mais se demande si des tests sont pratiqués sur les 50 suivants.

**Christel COLIN** explique que la démarche est progressive, et que le nombre de grands groupes profilés manuellement est destiné à augmenter. Actuellement, 51 groupes sont intégrés, mais les travaux sont en cours pour cinq-six autres, qui seront prochainement intégrés.

**Jean-Luc TAVERNIER** souhaite connaître l'ampleur de la simplification menée.

**Christel COLIN** précise que l'apport du traitement sur mesure permet de tenir compte de la complexité organisationnelle des groupes.

**Jean-Luc TAVERNIER** constate que tant que le périmètre des profilages sera manuel, des ruptures de séries se produiront chaque année. En tout état de cause, il convient de rappeler que dans de nombreux champs d'étude du droit du travail, les unités légales sont pertinentes.

**Delphine VESSILLIER, CPME**, remercie l'ensemble des participants au groupe de travail, qui était très collaboratif. Certains d'entre eux ont signalé que certaines données ne se retrouvaient pas sur le site.

**Christel COLIN** précise que l'ensemble des données sur les caractéristiques comptables et financières sont disponibles.

### **III. ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC**

#### **Actualité internationale**

**Jean-Luc TAVERNIER** fait part de la tenue en octobre du Comité du système statistique européen (CSSE) à Bratislava, ainsi que de la conférence des DGINS (Directeurs généraux des instituts nationaux de statistiques) sur la mondialisation et ses retours, notamment sur la difficulté de la localisation de la valeur ajoutée des multinationales et la rémunération de la propriété intellectuelle. Les discussions ont porté au cours de cette conférence sur des processus d'*early warning* et sur l'accès des statisticiens aux données échangées sur la fiscalité. A ce stade, il ne semble pas prévu que les statisticiens bénéficient de cet accès pourtant fort utile pour croiser les données des multinationales pays par pays.

Au Comité lui-même, a été évoquée la revue par les pairs dont la troisième grande édition aura lieu en 2021 ou 2022. De plus, un sujet particulier émanant du Comité européen du risque systémique (présidé par la Banque centrale européenne et auquel participent les banques centrales nationales) a porté sur la nécessité d'acquérir une meilleure connaissance de l'immobilier commercial, dans le but d'une prévention éventuelle des bulles. Le Comité européen du risque systémique demande tout à la fois les prix, les taux de vacances, les loyers. C'est pourquoi une priorisation a été demandée.

Le Congrès mondial de statistiques de l'International Statistical Institute était organisé à Kuala Lumpur du 18 au 23 août dernier. Cette année, un statisticien travaillant dans le service de méthodologie de Sylvie Lagarde a reçu le Prix du meilleur jeune statisticien de l'International Association for Official Statistics pour un article sur la méthodologie de la diffusion des données par niveau géographique fin. Il s'agit d'une grande fierté pour l'Insee, puisque ce prix est le premier reçu par un Français depuis la création du prix en 2011.

Un workshop européen sur les données de caisse et le « Webscrapping » s'est tenu à l'Insee en septembre, permettant aux différents pays participants de présenter leurs avancées sur l'utilisation des données de caisse pour le calcul de l'IPC et les méthodologies nouvelles pour les exploiter.

Le 34<sup>ème</sup> séminaire annuel du groupe international de Voorburg sur les statistiques des services s'est tenu à Paris fin septembre.



Enfin, la journée européenne annuelle de la statistique s'est tenue mardi 22 octobre à Paris sur le campus de l'ESSEC.

### **Actualité française**

La nouvelle loi Santé devant prévoir l'élargissement du Système national des données de santé à l'ensemble des données de santé associées à un acte bénéficiant d'un remboursement de l'Assurance maladie, a été adoptée en juillet dernier. Formellement, elle crée la plateforme des données de santé pilotée par la DREES. Cette plateforme aura le statut d'un Groupe d'intérêt public reprenant les missions de l'Institut national des données de santé.

Enfin, l'exécutif ayant décidé de supprimer les petites structures, l'Insee subit un effet de bord lié à la suppression de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), rattaché au Premier ministre. Cet établissement accueillant l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), qui réalisait des études et des statistiques avant la création du SSM Sécurité intérieure au sein du ministère, la question du transfert des chercheurs et des missions de l'ONDRP se pose. Vraisemblablement, ces missions devraient être dévolues à la statistique publique et le plus naturel est qu'elles soient reprises par le SSM. Cependant, dans la presse, le Directeur de l'ONDRP fait connaître son opposition à un retour de l'Observatoire au sein du ministère, au motif qu'il s'agirait d'une atteinte à son indépendance. En réponse, le SSM du ministère de l'Intérieur fait valoir sa totale indépendance et sa soumission au Code des bonnes pratiques de la statistique publique.

### **Actualité du SSP**

Jean-Luc TAVERNIER annonce que Françoise Maurel quittera ses fonctions de Directrice de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee mais qu'elle conservera celles de Secrétaire générale du Cnis. Elle sera remplacée à son poste par Alain Bayet, actuel Secrétaire général de l'Insee, qui sera lui-même remplacé par Karine Berger.

Chantal Cases prendra sa retraite en février 2020. Son poste sera repris par Christel Colin. Sylvain Moreau et Béatrice Sédillot quitteront bientôt leurs fonctions dans leurs ministères respectifs. Il convient donc de réfléchir à leur remplacement, de même qu'à celui de Christel Colin.

Les données carroyées issues du dispositif sur les revenus localisés fiscaux et sociaux (FiLoSoFi) ont été mises en ligne sur le site insee.fr. Il s'agit de données fines de revenus permettant d'obtenir des indicateurs de pauvreté au niveau local, provenant de bases qui contiennent 26 variables sur la structure par âge des individus, sur les caractéristiques des ménages et des logements et sur les revenus perçus au cours de l'année 2015. C'est pour ce travail que le jeune statisticien de l'Insee a reçu le prix international précité.

Un chat a été expérimenté sur insee.fr pour répondre aux utilisateurs, l'objectif étant d'aider les internautes à naviguer sur le site Insee.fr et à trouver les informations qu'ils recherchent.

Par ailleurs, des vidéos pédagogiques ont été mises en ligne sur le site internet du SDES, l'une d'entre elles étant notamment consacrée à la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

Le rapport annuel sur les statistiques dans les territoires d'outremer vient d'être publié. L'objectif est d'expliquer, en particulier aux élus d'outremer, que les statistiques sont plus nombreuses sur leur territoire qu'en métropole, ce qu'ils ont généralement des difficultés à admettre.

Il faut signaler en outre la polémique actuelle sur le Répertoire d'identification des personnes physiques (RNIPP), mis en cause par une mission parlementaire (Nathalie Goulet, sénatrice, et Carole Grandjean, députée) saisie par le gouvernement sur la fraude sociale. Alors que le rapport n'a pas encore été rendu, les deux parlementaires ont estimé utile de tenir une conférence de presse au début septembre, à laquelle l'Insee n'avait pas été convié. Le même jour, les journalistes se sont donc enquis de l'exactitude des faits allégués. Nathalie Goulet et Carole Grandjean ont évoqué le fait que le répertoire des personnes physiques de l'Insee comptait 84 millions de personnes, dont trois millions de personnes centenaires « réputées en vie » non radiées. Or en l'absence d'acte d'état-civil attestant du décès des personnes à l'étranger (françaises ou étrangères mais à un moment donné immatriculées au RNIPP), celles-ci ne sont pas radiées. Dans une telle situation, il pourrait être décidé qu'au-delà d'un certain âge, les personnes immatriculées sont

réputées décédées mais il s'agirait évidemment d'une trop grande source d'erreurs, pouvant conduire à priver indûment de droits un certain nombre de personnes. Globalement, le sujet a trait à la fraude sociale, Mme Goulet ayant coutume d'évoquer des montants spectaculaires de fraudes. Ainsi, la sénatrice évoque les trois millions de centaines du RNIPP comme trois millions de potentielles cartes Vitale circulant frauduleusement. Evidemment, cette allégation est fautive puisque l'inscription au RNIPP est une condition nécessaire mais non suffisante pour bénéficier d'une carte Vitale, les Caisses d'assurance maladie ou d'assurance vieillesse veillant à vérifier que les personnes sont toujours en vie. Dans ce contexte, la réaction commune de l'Insee, des caisses de sécurité sociale et de la Direction de la sécurité sociale a été rapide, dès le lendemain de la conférence de presse, pour expliquer la réalité de la situation. Le communiqué de presse, très complet, a été bien repris par les médias sérieux. Toutefois dans le grand public, le mal était fait. A l'aune de cette polémique, il sera intéressant de consulter le rapport final. Le sujet concerne la statistique par capillarité, sous l'angle des estimations de population.

Par ailleurs, la Direction générale des entreprises (DGE), qui avait toujours conservé une partie de production statistique (sur le tourisme), a décidé de s'en désengager. Après concertation, l'Insee et la Banque de France se partageront les activités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Banque de France récupérera l'enquête auprès des visiteurs de l'étranger, tandis que l'Insee aura en charge le suivi de la demande touristique des Français. Il convient de saluer cette clarification des rôles.

L'enquête Points de vente, qui permettait de recueillir tous les cinq ans la surface commerciale, le chiffre d'affaires et les effectifs de chacun des établissements commerciaux à la faveur de l'exploitation d'une donnée fiscale spécifique, ne sera pas reconduite.

## **Publications**

De façon générale, les publications sont nombreuses sur les seniors et les retraites. La Drees a notamment publié plusieurs études parmi lesquelles on peut citer « Pensions de retraite : les dispositifs de solidarité représentent 16% des montants versés », ainsi qu'une étude s'intéressant aux personnes de 70 ans n'ayant pas fait valoir leurs droits à la retraite, soit un tiers des assurés nés en 1942. Un Insee Première co-rédigé par l'Insee et la DREES a présenté les résultats de projections démographiques à horizon 2050 sur la perte d'autonomie des seniors, qui n'a pas été parfaitement comprise. Pour l'Insee, ces personnes ne sont pas nécessairement celles qui bénéficient des aides publiques et des prestations dépendance, car il existe une proportion forte de non-recours.

Très récemment, a été publié un Insee Première sur l'évolution des inégalités en 2017. A cette date, les inégalités étaient stables alors qu'elles augmentent en 2018. Ce phénomène ne s'explique pas facilement, car un certain nombre d'événements sont difficiles à mesurer. Par exemple, la baisse des allocations logement a été compensée par une baisse des loyers des HLM. Or l'Insee ne comptant naturellement, dans la mesure du revenu, que la baisse des allocations logement, le résultat peut être impacté faiblement. Il reste cependant qu'un accroissement des inégalités non négligeable a été constaté en 2018.

Le service statistique ministériel de la Sécurité intérieure a publié des statistiques sur les arnaques, mettant en lumière que plus de la moitié d'entre elles passent par Internet et dans un cas sur cinq via le téléphone.

Dans le domaine de l'éducation, une publication a concerné la carrière des enseignants en Europe. Le service statistique de l'enseignement supérieur a travaillé sur le devenir des lycéens des quartiers populaires dans l'enseignement supérieur.

Avec la collaboration de la DARES, un Insee Références Emploi, chômage, revenu du travail a été publié. Un dossier cherche à regarder si les contrats à durée déterminée constituent un frein ou un tremplin pour une carrière. Naturellement, la réponse n'est pas binaire. Par ailleurs, dans le même ouvrage, l'appariement sur données individuelles des chômeurs au sens du BIT et des demandeurs d'emploi de catégorie A de Pôle Emploi a fait l'objet d'un travail inédit et très intéressant. Comme attendu, l'accroissement de l'écart au cours des années récentes provient majoritairement des seniors et des personnes ne répondant pas à tous les critères du chômage au sens du BIT.

La DARES a présenté les premiers résultats de l'enquête sur l'exposition des salariés au risque professionnel. Un colloque sera organisé le 10 décembre prochain à l'occasion des quarante ans de la revue Travail Emploi.

En ce qui concerne les territoires, une publication a concerné la concentration géographique des emplois et le champ des intercommunalités. Il apparaît que les emplois ont tendance à se concentrer en métropole, mais très graduellement.

Enfin, la publication du Point de conjoncture a mis en lumière une relative stabilité de la conjoncture française, qui reste calée sur un rythme de 0,3% de croissance par trimestre.

Dans *L'Economie Française* publiée en juin, un dossier sur la mesure du pouvoir d'achat met en évidence un décalage entre le pouvoir d'achat ressenti et effectif. Un autre dossier est consacré à position de la France par rapport à celle des autres pays européens en matière de respect des objectifs de développement durable, dont il ressort que la France est en position moyenne.

**Nicolas PROKOVAS, CGT**, évoque la disparition de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), organisme bien connu du Cnis et qui jouait un rôle de coordination dans le domaine des études et de la statistique. Or il n'est pas prévu de remplacer cet observatoire, d'où un risque de perte sèche d'information. Il serait par conséquent intéressant d'en connaître les conséquences pour la statistique publique. De façon plus générale, il pourrait être utile de connaître les instances qui assureront la continuité des enquêtes antérieurement dirigées par les organismes dissous.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise ne pas disposer d'information directe sur la disparition de l'ONPES, qui est parue dans la presse. Cet organisme intervenait en effet comme « poil à gratter » dans l'observation des inégalités, mais certains laboratoires universitaires peuvent également jouer ce rôle. En tout état de cause, aucune maîtrise d'ouvrage ni enquête n'est concernée.

**Chantal CASES, Directrice des statistiques démographiques et sociales de l'Insee**, souligne, qu'à sa connaissance, il ne s'agira pas d'une disparition de l'ONPES, mais plutôt d'une intégration au sein du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Les travaux et études engagés par cet observatoire devraient être menés à terme.

**Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis**, se réjouit que le rôle de concertation exercé par les observatoires soit potentiellement repris au sein du Cnis, dont les avis de moyen terme traitent déjà des thématiques correspondantes. Et les associations de lutte contre la grande pauvreté sont représentées au sein du Conseil (ATD Quart Monde). Tous les acteurs du domaine sont les bienvenus au sein du Cnis, pour exprimer les demandes d'ordre statistique jusqu'ici traitées à l'ONPES. D'ailleurs tel pourra également être le cas des domaines traités par l'ONDRP, puisque le Cnis a souvent eu à connaître de thématiques liées à l'insécurité. Finalement, le Cnis est le lieu tout à fait adapté pour traiter les besoins statistiques liés aux sujets évoqués.

## IV. ACTUALITES DU CNIS

### .1 Renouvellement du Conseil

**Patrice DURAN** rappelle qu'il a été procédé pendant l'été à la finalisation du renouvellement des quarante-cinq membres du Conseil. L'arrêté de constatation et de désignation des membres du Cnis a été publié le 30 août dernier et adressé à chacun des membres. Le seul regret tient au fait que les associations d'élus soient une nouvelle fois absentes du Cnis, alors même que les élus des collectivités territoriales se plaignent d'être sous-informés en matière de statistique publique. Cette attitude est irritante, car le manque d'information allégué n'est pas le fait de l'Insee.

Patrice DURAN se réjouit par ailleurs de sa réélection en tant que président du Cnis.

**Nicolas PROKOVAS** félicite le Président pour sa réélection, et précise que les deux organisations syndicales ayant exprimé un vote blanc n'entendaient en rien ce vote comme personnel. Elles ont surtout considéré que ce vote était une formalité, ne justifiant pas l'organisation d'un vote électronique.

**Isabelle ANXIONNAZ, secrétaire générale adjointe du Cnis**, précise que la consultation électronique évoquée a été mise en place en lieu et place de la traditionnelle consultation antérieure par courrier. Elle a été estimée en adéquation avec les évolutions technologiques en matière de vote.

## .2 Avis d'opportunité et règlements européens

**Isabelle ANXIONNAZ** précise que ce point d'information fait suite à celui effectué lors de la réunion du Bureau du 5 décembre 2018, concernant le moment de consultation du Cnis le plus adéquat pour présenter les avis d'opportunité pour les enquêtes s'inscrivant dans le cadre d'un règlement européen. Il avait notamment été exprimé, à cette occasion, que les options étaient parfois trop avancées au moment de la présentation de l'avis d'opportunité pour pouvoir être prises en compte.

A ce stade, il s'agit de proposer les modalités d'implication du Cnis dans l'élaboration des règlements d'exécution, plus particulièrement dans le règlement IESS sur les statistiques sociales.

En premier lieu, le principe de présentation d'un avis d'opportunité est maintenu, puisqu'il constitue la première étape de la procédure conduisant *in fine*, après examen par le Comité du label à la publication au Journal Officiel de l'ensemble des enquêtes de la statistique publique répondant à certaines normes de qualité. Par conséquent, la question est de déterminer le moment auquel insérer la consultation du Cnis dans l'élaboration des règlements d'exécution. La réponse n'est pas simple, principalement pour des raisons de calendrier. En effet la consultation doit d'inscrire dans une fenêtre temporelle assez étroite. Pour que cette consultation ait un sens, il faut qu'elle porte sur un projet de règlement d'exécution suffisamment avancé pour ne pas discuter d'une version trop provisoire. D'autre part, il importe que la consultation intervienne assez tôt dans le processus de déroulement de l'enquête et néanmoins permettre une présentation d'un avis d'opportunité conforme au règlement d'exécution adopté, intégrant ou non les suggestions émises dans le cadre du Cnis.

Pour tenir compte de ces contraintes qui se superposent en outre au rythme biennuel des réunions de commissions, une procédure est envisagée, qui consisterait, pour une enquête donnée et sur la base d'une présentation sommaire du projet de règlement d'exécution, à constituer un petit groupe de consultation *ad hoc* qui se verrait soumettre les différentes questions soulevées lors des groupes de travail européens auxquels participent les représentants des maîtrises d'ouvrage. Ce groupe de travail serait constitué de cinq ou six personnes volontaires, le secrétariat du Cnis y étant représenté. L'appel à candidatures serait effectué dans les commissions thématiques concernées et *via* le site du Cnis, sur lequel pourrait être mis en ligne le projet de règlement. Le résultat de cette consultation serait consigné sous forme de compte rendu, qui pourrait se matérialiser en un avis du Cnis dont les destinataires restent à préciser.

Il serait rendu compte de cette consultation et du règlement dans le cadre de la présentation des programmes de travail lors des commissions du Cnis du printemps.

L'avis d'opportunité, reprenant l'ensemble des caractéristiques de l'enquête qui répondent au règlement (et intégrant dans le meilleur des cas les conclusions du groupe de consultation) serait alors accordé sur la base d'une présentation. Celle-ci rappellerait très rapidement les points en application directe du règlement, et insisterait, le cas échéant, sur les points spécifiquement nationaux.

Le calendrier appliqué serait le suivant :

- Compte tenu du lancement de l'enquête AES actuellement prévu au niveau européen à partir de mi-2022, le règlement d'exécution fixant les modalités précises de conduite de cette enquête devra être voté au plus tard par le CSSE de mai 2021, soit au plus tard un an avant le lancement de cette enquête.
- Pour respecter ce calendrier, un projet de règlement d'exécution AES pourrait être disponible au printemps 2020, afin de servir de base aux discussions du groupe de travail sur ce thème et dans le groupe des directeurs de statistiques sociales.
- L'information et l'appel à candidatures du Cnis pourraient avoir lieu lors des commissions du printemps 2020, pour une consultation dont les conclusions seraient disponibles à l'automne 2020.

Le règlement d'exécution définitif ainsi que les observations concernant la prise en compte ou non des résultats de la consultation seraient présentés à la commission du printemps 2021, en même temps que l'avis d'opportunité. Le calendrier serait par conséquent compatible avec les délais d'examen en conformité

par le comité du label et avec la réalisation de l'enquête sur le terrain à la mi-2022, comme prévu dans le calendrier actuel.

Un bilan de cette première mise en œuvre devra être réalisé.

**Roxane SILBERMAN** se déclare très satisfaite de cette proposition. Le président ou le rapporteur de la commission *ad hoc* pourraient utilement être inclus dans le groupe de cinq à six volontaires. Par ailleurs, il serait opportun que le compte rendu du résultat de la consultation donne lieu à réaction des participants aux commissions.

**Isabelle ANXIONNAZ** n'exclut pas cette hypothèse, en fonction du calendrier.

**Chantal CASES** précise que cette démarche a été adoptée à l'occasion du renouvellement du questionnaire de la nouvelle enquête Emploi, qui était en cours de discussion dans le cadre du règlement d'exécution IESS. En pratique, il est toujours très compliqué de trouver le bon moment.

### .3 Les recommandations du pré-groupe de travail sur les collectivités territoriales

**Patrice DURAN** indique que le rapport, dont les membres du bureau ont été destinataires se compose d'une note d'analyse de la demande, qu'il a lui-même rédigée, et qui reprend les différents éléments développés lors de la dernière séance. Le rapport fournit également une liste très complète des statistiques sur les collectivités territoriales en tant qu'acteurs économiques, ainsi que des recommandations.

Patrice Duran précise que la liste figurant dans le rapport lui apparaît essentielle et suscite l'intérêt, notamment de la Cour des Comptes, qui était demandeuse de statistiques sur les collectivités territoriales.

Patrice DURAN ajoute, comme il a eu l'occasion de l'exprimer lors d'une audition au Sénat, que les statistiques sont disponibles mais que les problèmes d'information sont souvent dus aux collectivités territoriales elles-mêmes. De même, il a récemment dû rappeler à un Président de région qu'il existait des directions régionales de l'Insee, lesquelles font aujourd'hui un énorme travail, preuve d'une déconcentration réussie, ce qui est loin d'être le cas d'autres services de l'État.

Les recommandations sont au nombre de trois.

La première vise à augmenter la notoriété et la visibilité des statistiques existantes. Il sera notamment fait en sorte que l'état des lieux réalisé dans ce pré-rapport soit largement diffusé par publication et mise en ligne sur le site du Cnis. La création d'un portail a également été évoquée, qui permettrait une actualisation et une coordination des collectes futures.

La deuxième recommandation préconise d'améliorer le repérage et la connaissance des entreprises locales. Il est donc recommandé que les producteurs prennent en main cette question et l'instruisent en vue d'une mise à disposition rapide d'informations statistiques sur ce sujet.

Enfin, pour aller plus loin dans l'investigation, la troisième recommandation conditionne la création d'un groupe de travail, à un engagement plein et actif des associations de collectivités territoriales dont l'actuelle balkanisation n'est pas sans poser problème.

**Roxane SILBERMAN** a constaté à plusieurs reprises que des financements européens étaient de plus en plus souvent attribués aux régions. Il serait par conséquent important de savoir si les collectivités territoriales recensent ces informations.

**Patrice DURAN** souligne que les rapports entre les collectivités territoriales et l'État ne sont pas simples. De plus, la compétence des collectivités en matière statistique est de manière générale faible à l'exception des collectivités les plus importantes, régions ou grandes intercommunalités, ce qui conduit le plus souvent à une grande ignorance de ce qui existe comme nous l'avons montré et à de grandes approximations quant à la connaissance des territoires pertinents du point de vue du traitement des problèmes publics. De plus, cette faible compétence est clairement aggravée par la quasi disparition des grands corps techniques de l'État au sein d'administrations déconcentrées qui ont largement perdu la maîtrise de leur territoire.

**Cédric AUDENIS, France Stratégie**, constate qu'en réalité, le sujet renvoie à la culture de l'évaluation, que ne possèdent pas les collectivités locales.

**Patrice DURAN** acquiesce à ce constat. Il existe un vrai problème autour de la maîtrise intellectuelle des territoires.

#### **4. Proposition du thème du colloque 2020 du Cnis**

**Françoise MAUREL** propose l'organisation à la mi-2020 d'un colloque sur un sujet majeur du Cnis depuis 20 ans : « panels et cohortes de la statistique publique ». Le colloque porterait sur la mesure de l'ensemble des trajectoires individuelles.

Les débats menés dans les années 2000 à l'occasion des travaux du Cnis sur la nécessité de mieux comprendre les trajectoires des personnes avaient abouti à une mission sur les « *Outils de suivi des trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi* ».

Dans le moyen terme 2019-2023, le sujet n'est pas absent. C'est pourquoi l'année 2020 apparaissait comme un bon *timing* pour réaliser un point d'étape sur les avancées depuis quinze ans, à la fois sur le plan statistique et juridique. Il conviendra aussi de s'interroger sur les mesures restant à prendre pour développer les approches sur les trajectoires individuelles en matière sociale et d'emploi. Actuellement, le couplage plus fréquent avec les données administratives permet de réduire considérablement les coûts des enquêtes en panel.

Il est proposé que les membres du Bureau intéressés participent à un comité de pilotage du colloque, pour en préparer le contenu et l'organisation.

**Roxane SILBERMAN** observe qu'à une certaine période, la France était en retard sur le sujet. Il serait également intéressant d'observer les pratiques dans les autres pays.

### **CONCLUSION**

**Patrice DURAN** remercie l'ensemble des participants à cette séance.

*La séance est levée à 12 heures 30.*